



Contrat d'engagement BREBIS
Du 6 octobre au 2 mars 2023

Entre : l'adhérent

Nom, prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

et les producteurs

GAEC Aux Brebis Délices

Céline GUGUIN et Olivier TINLE

Laborde – Le Change

24 640 Bassillac et Auberoche

Référente : Marie Galtier-Villa

Contact : malase@free.fr 06 52 70 81 52

certifié par ECOCERT - FR-BIO-01

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

Céline et Olivier sont éleveurs de brebis laitières sur la commune de Bassillac et Auberoche. La traite a lieu une fois par jour. Le troupeau de Lacaunes est séparé en deux lots afin d'avoir du lait toute l'année.

Les terres exploitées sont sur 2 communes (55 ha principalement en location). 90% est en prairie, le reste en céréales pour nourrir le troupeau. L'alimentation complémentaire des brebis n'est constituée que de matières premières (absence de granulés). L'exploitation est labellisée « Agriculture Biologique » et « Saveurs du Périgord ».

Une partie de la production est transformée en produits laitiers : yaourts, tome, camembert et fromages lactiques de différentes formes (au lait cru et moulés à la louche).

La transformation se fait sur la ferme dans un laboratoire agréé et conforme à la réglementation européenne.

Les produits « LAIT » (tous certifiés Agriculture Biologique - certifié par ECOCERT - FR-BIO-01) :

La composition des produits est limitée au strict nécessaire (pas de conservateur, pas de stabilisant, pas de colorant...), dans le respect des matières premières.

NB : pensez à sortir les fromages au moins 30 min avant dégustation.

Les produits « VIANDE & CHARCUTERIE » (tous certifiés Agriculture Biologique - certifié par ECOCERT - FR-BIO-01) :

-La charcuterie est composée de 80 % de viande de brebis bio et 20 % de viande de porc bio de Dordogne.

A vous de constituer votre commande, il y aura une livraison par mois pour un total de 6 livraisons. Vous pouvez alterner vos produits un mois sur deux, vous pouvez également choisir de ne pas commander certains mois.

CALENDRIER DE DISTRIBUTION BREBIS	6/10/2022	3/11/2022	1/12/2022	5/01/23	2/02/2023	2/03/2023
--	-----------	-----------	-----------	---------	-----------	-----------

Produits DDM : Date de Durabilité Minimale DLC : Date limite de consommation	Prix	Mois pairs : d'octobre, décembre, février	Mois impairs : novembre, janvier, mars
Tome nature au lait cru DDM : 15 jours	11,5 € la part de 500g x 11,5 = € x 11,5 = €
4 Palets au lait cru DDM : 30 jours	3,60 € les quatre environ 30 g chacun x 3,60 = € x 3,60 = €
Pigouille moulée à la louche au lait cru DDM : 30 jours	5 € pièce environ 250 – 280 g x 5 = € x 5 = €
Reblochon  DDM : 30 jours	7,50 € pièce environ 270 g x 7,50 = € x 7,50 = €
Camembert de brebis moulé à la louche au lait cru DDM : 30 jours	5€ pièce environ 220g – 250g x 5 = € x 5 = €
Fromage blanc frais battu au lait cru DDM : 10 jours	3,50 € le pot de 500g x 3,50 = € x 3,50 = €
Yaourt nature au lait entier si pots en verre DLC : 16 j DLC : 21 jours	0,85 € le pot de 125 g x 0,85 = € x 0,85 = €
Yaourt Bi-couche pêche – myrtille – fraise – framboise – abricot - fruits rouges – mangue – poire - marron DLC : 21 jours	2 € les 2 125g le pot Entourez vos choix x 2 = € x 2 = €
Lait entier pasteurisé DLC : 7 jours	2,50 € le Litre x 2,50 = € x 2,50 = €
Crème dessert chocolat - café – caramel si pots en verre DLC : 16 j DLC : 21 jours	2,30 € les 2 125g le pot Entourez vos choix x 2,30 = € x 2,30 = €
Riz au lait DLC: 21 jours	2,30 € les 2 125g le pot x 2,30 = € x 2,30 = €
<u>Pour un soutien aux agriculteurs, commande minimum de 3 mois</u> <u>(1 colonne complète)</u>	 x 3 = x 3 = €
Total de chaque colonne x 3 commandes			
Total général des 6 livraisons : somme du total des deux colonnes	 €	

Vous pouvez choisir des contenants en verre pour les yaourts et le lait, mais attention la DLC est diminuée et les contenants qui ne seront pas ramenés seront facturés **15cts** chacun à la fin du contrat. **O Oui, je souhaite avoir des contenants en verre.**

Chèques à l'ordre de : GAEC Aux Brebis Délices : Reçu chèque(s) de euros et chèque(s) de euros

Entourez le ou les mois d'encaissement des chèques : octobre – novembre – décembre – janvier – février - mars

L'adhérent consomm'acteur

Le producteur